

PLAN GÉNÉRAL D'ÉTUDES

I. Formation musicale: (cours collectifs)

	<i>(Eveil musical 1 pas offert à l'EMCC)</i>	-
5 ans au 31/08 ->	Eveil musical 2 (1h/semaine)	facultatif
6 ans au 31/08 ->	Eveil musical 3 (1h/semaine)	facultatif
<u>Division inférieure:</u>		
à partir de 7 ans au 31/08 ->	FM 1 ^{ère} année (1h/semaine)	obligatoire
	FM 2 ^{ème} année (1,5h/semaine)	obligatoire
	FM 3 ^{ème} année (2h/semaine)	obligatoire
	FM 4 ^{ème} année (2h/semaine)	obligatoire
	4 ^{ème} année renforcée (1h/semaine)	facultatif (1)
<u>Division moyenne:</u>		
	FM 5 ^{ème} année (2h/semaine)	facultatif (2)
	FM 6 ^{ème} année (2h/semaine)	facultatif (2)
<i>(La division moyenne spécialisée en FM n'est pas offerte à l'EMCC (3))</i>		

II. Formation instrumentale et vocale (cours individuels)

	<i>(Eveil instrumental 1 pas offert à l'EMCC)</i>	
7 ans au 31/08 ->	Eveil instrumental 2 (20 min. /semaine)	
8 ans au 31/08 ->	Eveil instrumental 3 (30 min. /semaine)	
<u>Division inférieure :</u>		
à partir de 9 ans au 31/08 ->	Inférieur 1, 1 ^{ère} année (30 min. /semaine)	} 1 ^{er} cycle
	Inférieur 1, 2 ^{ème} année (30 min. /semaine)	
	Inférieur 2, 1 ^{ère} année (30 min. /semaine)	} (diplôme du 1 ^{er} cycle)
	Inférieur 2, 2 ^{ème} année (30 min. /semaine)	
	Inférieur 3, 1 ^{ère} année (30 min. /semaine)	} 2 ^{ème} cycle
	Inférieur 3, 2 ^{ème} année (45 min. /semaine)	
	Inférieur 4, 1 ^{ère} année (45 min. /semaine)	} (diplôme de la première mention)
	Inférieur 4, 2 ^{ème} année (60 min. /semaine)	
<u>Division moyenne/moyenne spécialisée (3):</u>		
	Moyen 1, 1 ^{ère} année (60 min. /semaine)	} 3 ^{ème} cycle
	Moyen 1, 2 ^{ème} année (60 min. /semaine)	
	Moyen 2, 1 ^{ère} année (60 min. /semaine)	} (diplôme de la division moyenne/ diplôme de 1 ^{er} prix (3))
	Moyen 2, 2 ^{ème} année (60 min. /semaine)	

III. Formation d'ensemble (cours de groupe)

Chorales, ensembles instrumentaux, combos, musique de chambre (30-90 min. /semaine)

- 1) Pour approfondir la matière de la 4^{ème} année de formation musicale, ainsi que pour bien se préparer à la division moyenne, nous recommandons la fréquentation du **cours renforcé**. Ce cours a lieu une fois par semaine et dure une heure. **Pour les élèves qui, plus tard, désirent s'inscrire en FM division moyenne spécialisée dans un conservatoire, ce cours est obligatoire.**
Attention : Il ne s'agit pas d'un cours d'appui pour élèves faibles !
- 2) Pour les élèves qui veulent faire la division moyenne en formation instrumentale / vocale, la 5^{ème} et 6^{ème} année sont obligatoires.
- 3) Pour informations concernant la division moyenne spécialisée (curriculum, conditions d'entrée, branches parallèles, examens, etc.) veuillez contacter l'enseignant concerné et/ou la direction de l'école.